



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1.

Débitrice: **café-restaurant du Botza Sàrl (ancienne exploitation), de siège social à**, 1963 Vétroz
2.

Déclaration de faillite: 11.01.2012
3.

Procédure: sommaire
4.

Délai de production: 22.07.2012
5.

Remarques:

La procédure susmentionnée, ouverte par décision du Tribunal d'Hérens et Conthey du 11 janvier 2012, sera liquidée en la forme sommaire (art. 231 LP) selon prononcé du 13 juin 2012.

Délai pour les productions et revendications : 1 mois dès la présente publication.

Les débiteurs et les personnes qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de s'annoncer et/ou mettre les biens à la disposition de l'office dans ce même délai sous peine de droit (art. 324 CP).

But social : Gestion et exploitation d'un café-restaurant tant pour elle-même que pour des tiers ; la société pourra produire, commercialiser, importer et exporter des produits en rapport avec la restauration, participer à d'autres exploitations au sens large, acheter, vendre, prendre et remettre à bail à ferme des terrains agricoles et immeubles en général. Liquidation officielle cf. art. 731b CO

Office des faillites du district de Conthey

R. Vergère, préposé

1963 Vétroz

00782471

